

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'extension du parc d'activité Cré@vallée Est  
au lieu-dit « Petite Borie » sur la commune de Coulounieix-Chamiers  
déposée par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux  
dont le siège social est situé 255, rue Martha Desrumaux - 24000 Périgueux**

Par arrêté du 12 septembre 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 33 jours pleins et consécutifs du lundi 2 octobre 2023 à 9 heures au vendredi 3 novembre 2023 à 17 heures.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Coulounieix-Chamiers.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Dominique FRANÇOIS en qualité de commissaire enquêteur et M. Christian JOUSSAIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- à la mairie de Coulounieix-Chamiers (24660), avenue du Général de Gaulle, aux heures d'ouverture de la mairie ;
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Coulounieix-Chamiers aux heures d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais , avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale : enquête publique « extension du parc d'activités Cré@vallée Est », mairie de Coulounieix-Chamiers - avenue du Général de Gaulle - 24660 Coulounieix-Chamiers ;

- par courrier électronique : [ddt-ep-coulounieixchamiers2023@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-ep-coulounieixchamiers2023@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Coulounieix-Chamiers pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

- lundi 2 octobre 2023 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)
- mercredi 11 octobre 2023 de 9h à 12h
- jeudi 19 octobre 2023 de 14h à 17h
- vendredi 27 octobre 2023 de 9h à 12h
- Vendredi 3 novembre 2023 de 14h à 17h (clôture de l'enquête).

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Laurent BOURGES – directeur général des services de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux – Tél 05 53 35 66 43 – courriel : [L.BOURGES@grandperigueux.fr](mailto:L.BOURGES@grandperigueux.fr)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la préfecture de la Dordogne ainsi qu'à la mairie de Coulounieix-Chamiers, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions sera également tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

A l'issue de cette procédure, le dossier sera examiné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du département de la Dordogne qui émettra un avis. Les décisions susceptibles d'intervenir, à l'issue de la procédure, sont une décision d'autorisation environnementale, assortie ou non de prescriptions, ou une décision de refus, délivrée par arrêté du préfet de la Dordogne.